



Date de Convocation L'an deux mille dix sept
04/04/2017 Le lundi 10 avril à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
04/04/2017 sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
 Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL-
 F.CHOUBEIR-JC.QUILLET-V.GRANDET-B.KARPOFF-
 T.VENDROUX- P. HYEST

En exercice 15

Présents 10 (puis 9) Formant la majorité des membres en exercice

Votants 13 (puis 12) Absents: P.GRAVIER (Pouvoir à B.CANU) – C.DUBOIS (Pouvoir à
 B.KARPOFF) – L.BOUCART (Pouvoir à F.CHOUBEIR)-
 JC.BOURNE CHASTEL - C.KELLER

M. Jean-Michel COURVALET a été élu secrétaire.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2017 :

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion :

Lecture est faite du compte administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	310.612,82 €
Recettes	351.041,95 €

Excédent de clôture :	+40.429,13 €
Excédent reporté 2015 :	18.700 €
Excédent total :	+59.129,13 €

Investissement

Dépenses	176.029,93 €
Recettes	105.436,17 €

Déficit de clôture :	-70.593,76 €
Excédent 2015 :	+100.722,84 €
Excédent total :	+30.129,08 €

Excédent total cumulé : + 89.258,21 €

Le conseil municipal a adopté le compte administratif 2016 avec 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Patrick HYEST : qui déclare voter contre en raison des dépenses inutiles faites qui auraient pu être évitées et qui risquent d'être reproduites en 2017).

Arrivée de Jean-Charles QUILLET à 21h30.



Les élus débattent du budget.

Mme le Maire débute en expliquant pour l'assistance présente que 3 réunions de travail concernant la préparation du budget ont eu lieu afin de permettre une meilleure préparation de celui-ci. Suite aux différentes propositions de M.HYEST, des lignes sont modifiées notamment la ligne de contentieux provisionné à 2000 € qui est annulée. Mme le Maire rappelle que ce sont des évènements difficilement prévisibles pour la commune.

Départ de Patrick HYEST à 21h55, qui après avoir posé plusieurs questions différentes au sujet du budget, a reçu une remarque de la part de Madame le Maire qui lui précise qu'elle va répondre, mais qu'il serait bien de participer aux différentes réunions de travail de la commission finances, puisque les sujets ont déjà été abordés. Monsieur HYEST rétorque en disant que ce n'est pas toujours évident pour lui de participer à ces réunions préparatoires en raison de ses obligations professionnelles et que néanmoins c'est un vote du budget et que toute question abordée, doit recevoir une réponse.

Enervé et très en colère dans ses propos, après s'être levé, celui-ci jette ses documents de travail aux membres du conseil, quitte la séance en claquant la porte du conseil (celle-ci nécessitera quelques petites réparations) en précisant que dorénavant il se déclare être en opposition pour le manque de considération d'un élu de la part de Madame le Maire.

Suite à l'intervention d'un administré, public de la séance (ayant fait une remarque orale désobligeante à Monsieur HYEST lorsqu'il quitte la séance, et une grimace à Monsieur COURVALET), Monsieur COURVALET prend la parole et rappelle que tout élu du Conseil Municipal, au-cours de cette réunion de vote des budgets administratifs 2016 et prévisionnels 2017, peut poser toute question, même si elle semble être un rappel des réunions de travail de la commission finances, afin d'obtenir une réponse. C'est le moment ou jamais lorsqu'il y a un enjeu économique de voter le budget annuel de notre village. Mme le Maire acquiesce.

Adoption du Budget Primitif 2017 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 343 615 €, et en investissement à 192 567 €.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	200 €
- Coopérative scolaire	580 €
- Association Entre les lignes	300 €
- ASALF	300 €
- Restos du cœur	75 €
- Téléthon	75 €
- Fondation du patrimoine	350 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	200 €
- Association les animaux du 27	100 €
- Association lou margot	100 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- Commission jeunes	300 €
- Participation 50% transport scolaire payé par les parents	1545 €
- La Bonde – représentation théâtrale « la compagnie des petits chants »	100 €
- La Bonde – Championnat 2017	100 €

Soit un total de subventions de 4.425 €.



Les investissements suivants ont été votés :

- Aménagement du cimetière : 59.000 €
- Modification du Plan Local d'Urbanisme : 10.000 €
- Restauration chapelle sainte Austreberte : 23.000 €
- Signalétique : 5.620 €
- Eclairage public au Cimetière : 2.167 €
- Bâche à incendie : 6.000 €
- Téléphonie mobile : 7.500 €
- Eclairage public lotissement reine blanche : 1.334 €
- Enfouissement réseaux rue grande : 14.084 €
- Sécurisation des abords salle des fêtes : 13.429 €
- Réfection boiseries extérieures salle des fêtes : 5.000 €
- Décorations de Noël : 1.600 €
- Tracteur tondeuse et broyeur : 12.000 €

Soit un total d'investissements de 173.859 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les taux des 3 taxes communales de 1%.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2017 (12 votes POUR).

Questions diverses :

- Mme Grandet souhaite que le courrier en préparation soit adressé au propriétaire des cuves situées à l'entrée de Saint-Denis-le-Ferment pour enlèvement.
- Mr Ramirez informe les élus du Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de la Police de l'environnement : Madame Le Maire répond qu'elle était informée.

La séance est levée à 22h35.